



## **Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP)**

### **Les syndicats des services publics se pourvoient en appel devant la CJUE contre la Commission européenne pour faire respecter le dialogue social**

Action en justice *FSESP c. CE* sur les droits à l'information et à la consultation, Luxembourg, 26 octobre 2020

#### **Point presse – sous embargo jusqu'au 23 octobre**

Le 26 octobre, la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) fera appel de la décision rendue par le Tribunal de l'Union européenne dans l'affaire *FSESP c. Commission européenne* auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). La FSESP a attaqué la Commission en justice en octobre dernier pour avoir enfreint ses propres règles sur le dialogue social (article 155.2 du TFUE).

#### **Audience**

L'audience publique se déroulera à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg, **le 26 octobre à 14h30.**

C'est la première fois qu'une fédération syndicale européenne attaque la Commission en justice concernant une politique sociale. Le fait que l'affaire ait été attribuée à la grande chambre de la Cour démontre son importance. La FSESP souhaite voir annulée la décision sans précédent de la Commission de ne pas proposer au Conseil la mise en application d'un accord des partenaires sociaux. L'arrêt de la CJUE déterminera les droits des partenaires sociaux de l'UE en matière de droit du travail et de droit social.

Dans son arrêt, le Tribunal de l'Union européenne a notamment fait valoir que la Commission avait l'entière liberté de décider de présenter ou non un accord des partenaires sociaux au Conseil au regard de considérations d'ordre politique, économique et social. Cette formulation est extrêmement vague et peut donner lieu à des décisions arbitraires et opaques.

L'accord des partenaires sociaux en question a été adopté en décembre 2015 par TUNED, sous la direction de la FSESP, et, au nom des employeurs, l'EUPAE, par l'ancienne ministre française de la Fonction publique, Mme Lebranchu. Il vise à combler une lacune de longue date dans la législation de l'UE relative aux droits à l'information et à la consultation en cas de restructuration, qui exclut les travailleurs et les fonctionnaires des gouvernements centraux.

Le refus de la Commission de transposer la convention collective dans un texte législatif de l'UE sape complètement le Socle européen des droits sociaux, qui réaffirme le droit de tous les travailleurs d'avoir leur mot à dire sur les questions qui les concernent directement.

#### **La décision de la Commission**

La décision de la Commission fait fi du principe européen d'égalité de traitement entre tous les travailleurs et prive 9,8 millions d'employés et fonctionnaires des services publics du droit

fondamental dans l'UE d'avoir leur mot à dire sur des changements concernant notamment l'avenir de leur emploi, la numérisation, la santé et la sécurité et l'égalité des sexes.

Cette décision court-circuite aussi le droit du Conseil de voter l'adoption ou non d'un projet de directive sur les droits à l'information et à la consultation au sein des gouvernements centraux et elle affaiblit les droits des partenaires sociaux de l'Union européenne de négocier des normes sociales minimales juridiquement contraignantes dans l'UE.

La Cour devrait se prononcer quelques mois après l'audience du 26 octobre.

Pour de plus amples informations, merci de contacter :

Pablo Sanchez, chargé de communication : [psanchez@epsu.org](mailto:psanchez@epsu.org) +32(0)474 626 633

*La FSESP est la Fédération syndicale européenne des Services publics, la plus grande des fédérations membres de la CES. 8 millions de travailleurs du service public de plus de 260 organisations syndicales en sont membres. Elle représente les travailleurs des secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets, des services sociaux et de santé et de l'administration locale et régionale dans tous les pays d'Europe, y compris ceux de la frange orientale de l'Union européenne. Nous représentons des travailleurs des secteurs public, non marchand, mixte et privé, y compris au sein d'entreprises multinationales. La FSESP est l'organisation régionale reconnue de l'Internationale des services publics (ISP). Pour plus d'informations sur la FSESP et son action, veuillez visiter le site [www.epsu.org](http://www.epsu.org)*